



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 avril à 17h00, les membres de l'association Luberon Nature se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Salle Polyvalente de GARGAS – 94 rue du Stade, 84400 GARGAS sur la convocation en date du 5 avril 2024 régulièrement adressée aux membres. Il a été établi une feuille de présence.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, l'Assemblée est présidée par Monsieur Robert BOZZA, Président assisté des membres du Conseil d'Administration.

Madame Sigrid FALCK et Monsieur Alain MERA, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Sigrid FALCK est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent 85 voix (présents 35 et 50 pouvoirs) sur les 202 voix ayant droit de vote. Le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Introduction par M. Robert Bozza, Président de Luberon Nature
2. Approbation du rapport moral 2023 ;
3. Approbation du rapport financier 2023 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Approbation du Budget pour l'exercice 2024 ;
6. Election des administrateurs ;
7. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de l'Association ;
- Le rapport moral 2023 ;
- Le rapport financier 2023 comprenant le budget 2024 ;
- Le texte des résolutions soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare la discussion ouverte et présente le rapport moral 2023 assisté des membres du Conseil d'Administration. Le rapport financier 2023 et le budget 2024 sont également présentés par Monsieur Alain MERA, Trésorier.

Après échanges et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport moral 2023 approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Pour : 85

Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldent par un déficit de 71 €. Il est proposé d'affecter ce résultat au compte de Report à Nouveau. En conséquence les fonds associatifs s'élèvent à 51 419 € au 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier 2023 sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 telles que reflétées dans le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2023 tel qu'il lui a été présenté.

Pour : 85

Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour : 85

Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 prévoyant un total de recettes de 15 200 € et un total de dépenses de 14 150 €, , hors éléments exceptionnels, soit un excédent de 1 050 €.

Pour : 85

Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président fait part de la cooptation suivante intervenue au sein du Conseil d'Administration :

- Madame Michèle STEIN (17 juillet 2023)

et de la décision de Monsieur Karl ANTIER de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Le Président fait part de la candidature pour renouvellement au sein du Conseil d'Administration des administrateurs dont le mandat arrive à échéance pour une nouvelle période de trois ans de :

1. Monsieur Pierre BRETTEL (échéance 2027)
2. Monsieur Michel MARCELET (échéance 2027)
3. Madame Solinne MORETTI (échéance 2027)

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de procéder à l'élection de chacune de ces 4 personnes, conformément aux Statuts. Ces administrateurs seraient élus pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Après vote, les résultats sont les suivants :

Madame Michèle STEIN (échéance 2027)

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

Monsieur Pierre BRETEL (échéance 2027)

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

Monsieur Michel MARCELET (échéance 2027)

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

Madame Solinne MORETTI (échéance 2027)

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE

La composition du Conseil d'Administration s'établit donc comme suit :

Présidente d'Honneur : Madame Ione TEZE-DAUM

1. Monsieur Gérard der AGOBIAN (échéance 2025)
2. Madame Géraldine BASCOU (échéance 2025)
3. Monsieur Pierre BRETEL (échéance 2027)
4. Monsieur Robert BOZZA (échéance 2026)
5. Madame Geneviève DUPOUX-VERNEUIL (échéance 2025)
6. Madame Sigrid FALCK (échéance 2025)
7. Monsieur Christian LAMBARD (échéance 2026)
8. Monsieur Henri MABILLE (échéance 2026)
9. Monsieur Michel MARCELET (échéance 2027)
10. Monsieur Alain MERA (échéance 2026)
11. Madame Solinne MORETTI (échéance 2027)
12. Monsieur Mustapha MOKRANE (échéance 2026)
13. Madame Michèle STEIN (échéance 2027)
14. Madame Crystal WOODWARD (échéance 2025)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 18h30.

Le Président
Robert BOZZA

Les Scrutateurs
Alain MERA – Sigrid FALCK

La Secrétaire
Sigrid FALCK

